



CHALLENGES EN CASCADE POUR L'AFRIQUE

Avec la chute des prix des matières premières et le ralentissement de la demande chinoise, un certain nombre de gouvernements africains vont faire face à la nécessité de restructurer leur dette souveraine et parapublique. Ils ne peuvent l'ignorer et les exemples récents démontrent que plus l'approche adoptée est proactive, meilleurs sont les résultats à long terme.

Introduction

Les gouvernements africains vont faire face à un certain nombre de défis économiques dans les mois à venir. L'augmentation des dettes gouvernementales à travers le continent combinée à l'impact du prix des matières premières laissent fortement entrevoir le spectre de crises des dettes souveraines. Dès lors, il va probablement devenir nécessaire pour les gouvernements de renégocier leurs accords d'emprunts avec leurs créanciers, tel que cela a été fait au Niger et aux Seychelles, avec de très bons résultats.

Pourquoi une telle situation ?

Il est prévu que le taux de croissance en Afrique sub-saharienne chute, en 2015, à son niveau le plus bas (3,75%) depuis la crise financière mondiale, et remonte légèrement en 2016 (4,25%). Les principaux pays exportateurs de pétrole et de métaux seront les plus fortement touchés, notamment l'Angola, le Nigeria, la Guinée, le Sierra Leone, l'Afrique du Sud et la Zambie, tandis que certains pays ayant un faible taux d'importation enregistreront un taux de croissance de 7% ou plus en 2015 (notamment la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie et le Mozambique). Les surcapacités, le fléchissement de la demande chinoise, la baisse des coûts de production et le développement significatif des nouvelles capacités minières en Chine durant le boom des matières premières indiquent qu'il est probable que le prix des matières premières chute encore, ce qui sera le cas tant que les surcapacités minières subsistent.



Certains Etats africains font face à divers défis ; l'un des plus ardues a été le contrôle de l'inflation, en augmentation en Afrique sub-saharienne. Comme pour tout Etat pris au piège de l'inflation, le remède habituel est d'envisager une augmentation des taux d'intérêt. Les soldes extérieurs sont plus faibles qu'en 2008 dans 21 pays ; selon le FMI, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Sénégal et l'Afrique du Sud font face actuellement à des besoins de financement extérieur supérieurs à 10% du PIB. Il n'est plus possible d'ignorer les pressions de la part des fonds souverains.

Alors que les Etats africains avaient traditionnellement recours à des prêteurs multilatéraux et au Club de Paris pour satisfaire à leur besoins d'emprunt, ils se tournent à présent de plus en plus vers les marchés de capitaux internationaux et vers de nouveaux prêteurs bilatéraux tels que la Chine, l'Inde, et d'autres pays émergents. De nombreux gouvernements africains ont émis des obligations souveraines en devise étrangère (notamment, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie). Bien que les émissions de dette souveraine en Afrique sub-saharienne aient augmenté sur les marchés de capitaux internationaux, en passant de 6 milliards USD en 2012 à 11 milliards USD en 2014, les financements devraient devenir encore plus difficiles et coûteux. Le climat économique incertain laisse présager que certains gouvernements risquent de ne pas être en mesure de rembourser leurs créanciers.

Points clés

Des exemples récents montrent que les banques ont accepté de renégocier leurs contrats avec des gouvernements africains, en prolongeant le délai de remboursement et en réduisant le montant du remboursement principal. Ces mesures font partie des diverses options envisageables.

Plus tôt cette année, HFW a représenté la République du Niger sur un accord de restructuration de dette, qui démontre que lorsqu'il y a une réelle volonté de s'engager dans des négociations bilatérales constructives et un réel désir de la part de l'Etat et de son cocontractant de trouver une solution acceptable, un accord équitable peut être atteint. Dans le cas présent, le gouvernement nigérien a pu obtenir de la part de son emprunteur étranger un délai de remboursement plus favorable et réaliste, en échange d'un taux d'intérêt réduit et une réduction du capital. Si cela a sans aucun doute été un résultat positif pour le Niger, il a néanmoins révélé la tension qui existe entre créancier et débiteur et la nécessité pour les prêteurs d'accepter les changements de conditions résultant de la chute du cours des matières premières à l'échelle mondiale.

A partir de 2018, les Seychelles commenceront à rembourser 100 prêts provenant de 27 créanciers différents. Un accord de restructuration de dette a été conclu avec les créanciers du Club de Paris en 2009, accordant au Seychelles une annulation de dette de 45% (d'une valeur de près de 65 millions USD), bien que selon les termes de l'accord, les Seychelles devaient obtenir des conditions similaires de la part d'autres créanciers. Les négociations avec les créanciers ne faisant pas partie du Club de Paris se sont achevées en 2013, lorsqu'un accord a été conclu avec la Banque d'Export-Import de l'Inde pour l'annulation de 45% d'un prêt (d'un montant de 1,7 million USD), les 55% restants (2,1 millions USD) devant être remboursés sur une période de 20 ans avec un délai de grâce de 5 ans.

Le gouvernement tchadien est actuellement en train de négocier pour différer le remboursement d'environ 1,5 milliard USD qu'il doit honorer en fourniture de pétrole. Le gouvernement a affirmé qu'il a besoin de préserver ses réserves monétaires du fait de la chute



Nous travaillons avec les Etats pour définir et mettre en œuvre la meilleure stratégie pour nos clients.

BRIAN GORDON, AVOCAT ASSOCIÉ

des cours du brut et de son intervention contre Boko Haram au Nigéria. Les retards de remboursement pourraient affecter les banques qui ont aidé à lever les fonds, en 2014, pour l'un des deux prêts adossés à des actifs pétroliers.

Notre expérience

HFW dispose d'une grande expérience en matière de renégociation de dette, tant pour le compte d'entreprises parapubliques que pour le compte de gouvernements souverains. Nous travaillons avec les Etats pour définir et mettre en œuvre la meilleure stratégie pour nos clients. Notre récente expérience au Niger illustre notre travail et les résultats que nous pouvons obtenir.



Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez contacter les auteurs de ce Briefing :

Brian Gordon

Avocat Associé, Singapour
T : +65 6411 5333
E : brian.gordon@hfw.com

Nick Hutton

Avocat Associé, Londres
T : +44 (0)20 7264 8254
E : nick.hutton@hfw.com

Les recherches ont été effectuées par Sammy Beedan, *Trainee Solicitor*.

HFW est un cabinet d'avocats international, disposant de 13 bureaux, dans 11 pays. Pour toute information sur des problématiques Corporate, vous pouvez contacter, selon votre juridiction, l'un des associés suivants :

Giles Beale

Avocat Associé, Londres
T : +44 (0)20 7264 8585
E : giles.beale@hfw.com

Henry Fung

Avocat Associé, Shanghai
T : +86 21 2080 1000
E : henry.fung@hfw.com

Robert Follie

Avocat Associé, Paris
T : +33 1 44 94 40 50
E : robert.follie@hfw.com

Patrick Cheung

Avocat Associé Hong Kong
T : +852 3983 7778
E : patrick.cheung@hfw.com

Pierre Frühling

Avocat Associé, Bruxelles
T : +32 (0) 2643 3406
E : pierre.fruhling@hfw.com

Aaron Jordan

Avocat Associé, Melbourne
T : +61 (0)3 8601 4535
E : aaron.jordan@hfw.com

Jeremy Davies

Avocat Associé, Genève
T : +41 (0)22 322 4810
E : jeremy.davies@hfw.com

Carolyn Chudleigh

Avocat Associé, Sydney
T : +61 (0)2 9320 4620
E : carolyn.chudleigh@hfw.com

Jasel Chauhan

Avocat Associé, Le Pirée
T : +30 210 429 3978
E : jasel.chauhan@hfw.com

Matthew Blycha

Avocat Associé, Perth
T : +61 (0)8 9422 4703
E : matthew.blycha@hfw.com

Rula Dajani Abuljebain

Avocat Associé, Dubai
T : +971 4 423 0502
E : rula.dajaniabuljebain@hfw.com

Jeremy Shebson

Avocat Associé, São Paulo
T : +55 11 3179 2900
E : jeremy.shebson@hfw.com

Lawyers for international commerce

hfw.com

© 2015 Holman Fenwick Willan France LLP. Tous droits réservés.

Nous veillons à envoyer les informations les plus précises possibles, néanmoins, elles ne constituent aucunement un avis juridique.

Holman Fenwick Willan LLP est responsable du traitement de vos données personnelles. Pour les mettre à jour ou modifier les listes de diffusion auxquelles vous êtes inscrit, veuillez contacter Craig Martin au +44 (0)20 7264 8109 ou craig.martin@hfw.com.

São Paulo Londres Paris Bruxelles Genève Le Pirée Dubai Shanghai Hong Kong Singapour Melbourne Sydney Perth